



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998
B.P.: 1116 Yaoundé - Cameroun - Tél.: +237 222 20 19 28 - Fax: +237 222 21 66 62
Site web : www.fecafoot-officiel.com - Email : contact@fecafoot-officiel.com
Numéro Contribuable : M089600013325C

Yaoundé, le 29 janvier 2018

CIRCULAIRE N° 003 /FCF/SG/DC/SCN/2018

A l'attention de :

- Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires des Ligues Régionales et Départementales de Football ;

Objet : Organisation des compétitions de la saison sportive 2017-2018.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du démarrage des compétitions de la saison sportive 2017-2018 et des séminaires de formation à l'utilisation du nouveau système de licences FIFA Connect,

Nous avons l'honneur de vous rappeler qu'aux termes des articles 20 alinéa 2 et 28 du Statut spécial des ligues régionales, départementales et d'arrondissements : « les secrétaires régionaux et départementaux gèrent les compétitions dans leurs régions et départements respectifs, dans la limite des pouvoirs qui leurs sont délégués par le Secrétariat Général de la FECAFOOT ».

Conformément à la circulaire N°005/FCF/PCN/17 du 17 novembre 2017, les secrétaires visés ci-dessus sont ceux issus du processus électoral de 2009 et dont la présence avant le processus électoral engagé en 2013, n'a fait l'objet à cette époque d'aucune contestation devant les instances compétentes.

Cette circulaire prescrit en outre aux organes rétablis des missions précises auxquelles il convient de se conformer strictement.

Veuillez agréer, *Mesdames* et *Messieurs*, l'expression de notre parfaite considération.

LE SECRETAIRE GENERAL

Martin N. ETONGE

